

Les frais du contrat Nuances Plus¹

Distribué par les Caisses d'Epargne :

Montant minimum de versement initial

10 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat

Non Applicable

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports (gestion libre)

Support fonds euros

0,75% maximum

Support unités de compte

1% maximum

Support euro-croissance

Non Applicable

Gestion pilotée :

Gestion sous Mandat

0,45% supplémentaire

Dimension Garantie

0% supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions² (moyenne)

1,84%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,31%

Fonds obligations (moyenne)

1,00%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,22%

Fonds immobilier⁴ (moyenne)

1,34%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0%

Fonds diversifiés (moyenne)

1,62%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,50%

Fonds monétaires (moyenne)

0,58%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,05%

Fonds alternatifs (moyenne)

1,77%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,54%

2/ Mode(s) de gestion pilotée

Gestion sous Mandat (moyenne)

1,60%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,24%

Dimension Garantie (moyenne)

1,58%

Dont taux de rétrocessions de commissions³

0,34%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

Non Applicable

Frais proportionnels

Non Applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement

3% maximum

Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)

Gratuit

Frais d'arbitrage

proportionnels

0,80% maximum

nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Frais de transfert sortant vers un autre produit

Gratuit

Frais sur les versements de rente

3 %

Frais de rachat⁵

Gratuit

¹ Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

³ Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

⁴ La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

⁵ Sauf pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières